

NEGOCIATIONS NATIONALES

Accord télétravail : Une pause plutôt qu'un échec de négociation



Les négociations battaient un peu de l'aile depuis quelques semaines : la délégation employeur n'avait pas toujours mandat pour négocier, les régions faisant le forcing pour garder la main sur le télétravail.

L'annonce de nouvelles élections législatives a été la goutte de trop [ou l'excuse opportune] pour suspendre les échanges. L'employeur n'est plus prêt à discuter.

Le constat d'échec aurait pu être signé. L'employeur a laissé une petite ouverture en proposant une pause dans les négociations. Nous avons saisi l'offre de pause en imposant une reprise avant la fin d'année sur ce thème et en demandant d'avancer sur d'autres thèmes en attendant.

Négociations à venir

Classification / Rémunération : Un des plus gros volets de la négociation nationale s'enclenche. Une méthodologie de travail est en discussion. Un soutien extérieur est sollicité.

NAO 2025 : Après deux ans où le premier argument présenté par l'employeur, pour ne pas trop augmenter les salaires, était l'incertitude du projet de loi de finances gouvernemental, petit changement cette année : le péril viendrait cette fois de la dissolution de l'Assemblée Nationale. Le cadre est posé : Malgré des expertises économiques régionales plutôt optimistes pour les CCI, les négociations salariales vont être rudes !

Rien de nouveau par rapport aux années précédentes cependant.

APPLICATION DE L'ACCORD NAO 2023-2024



Enveloppe de rattrapage : deuxième texte, encore des problèmes de mise en œuvre effective

Vous êtes nombreux à être éligibles à l'enveloppe de rattrapage depuis 2022 sans en avoir vu la couleur depuis. Nous avons sollicité CCI France sur ce point. Le problème viendrait de l'outil SIRH. C'est incompréhensible de notre côté. Mais, de toute façon, peu importe la raison invoquée, les collaborateurs éligibles doivent être rattrapés.

Nous faisons remonter vos dossiers individuels à CCI France (avec votre accord bien entendu !) donc n'hésitez pas à nous solliciter.

De votre côté, nous vous invitons à saisir vos ressources humaines pour demander l'application du texte. Nous vous proposons un texte sur mesure pour le faire. N'hésitez pas à nous contacter !

Blocage injustifié de l'indice d'expérience (IE) à 100 points

L'information n'a pas été relayée dans toutes les régions. La date limite de dépôt des dossiers de recours est passée mais nous travaillons avec CCI France pour obtenir une nouvelle période de dépôt.

Une centaine de dossier ont été déposés auprès de CCI France et des syndicats. La commission s'est déjà réunie à deux reprises pour les analyser. Cette commission donne des avis sur le bienfondé des demandes. Les CCIR restent à la manœuvre pour régulariser les situations.

12 juin 2024

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Maud MONGERMONT
0662329681

Laure ABILY
0676631223

Geoffroy CHERGUI
0680334551

Laelitia CAPET
0637474064

Marion CELLE
0635126917

Patricia JARRAUD
0607066631

David ARIZA
0630478727

Rachid GOUCHI
0786181710

Monir ASSAINI
0786030200

Gyslaine BEAUSANG
0764888723

Catherine SENELLART
0785467335

Olivier JACQUEMIN
0680041948

Corine RAMOUNE
0692307787

